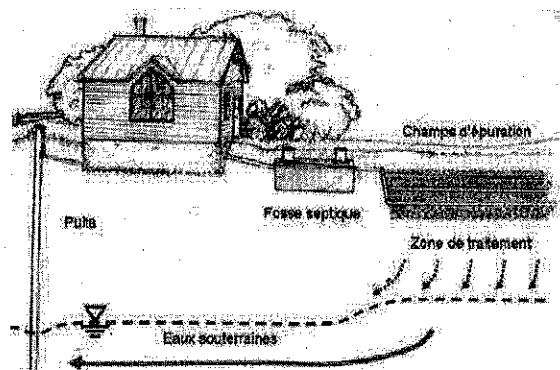


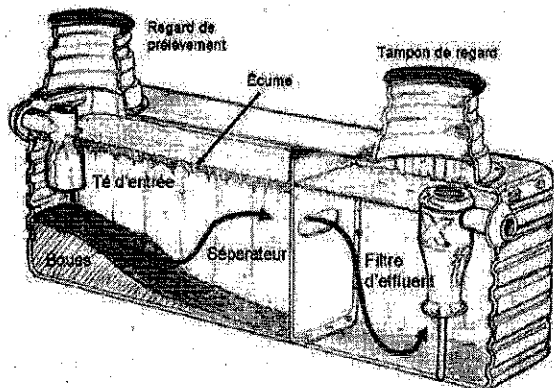
L'entretien des installations septiques



(Centre ontarien des eaux usées rurales)

Les installations septiques sont composées d'une fosse septique et d'un élément épurateur (champ d'épuration). Lorsque bien entretenu, ce système assure un traitement adéquat des eaux usées avant qu'elles rejoignent la nappe d'eau souterraine.

La fosse septique



(Centre ontarien des eaux usées rurales)

La fosse septique retient la partie solide de l'eau usée et amorce sa décomposition. Les solides les plus lourds se déposent au fond de la fosse septique sous forme de boues, alors que les plus légers flottent à la surface sous forme d'écume.

Le champ d'épuration

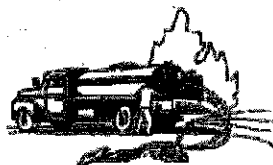
L'eau usée liquide sortant de la fosse septique rejoint le champ d'épuration et est distribué dans le sol par un ensemble de tuyaux souterrains. L'épuration se produit naturellement par filtration dans le sol et grâce à l'action des bactéries et des micro-organismes.

Vidange des fosses

Les boues et les écumes accumulées dans la fosse septique doivent être vidangées afin d'éviter le colmatage et l'obstruction du champ d'épuration. En vertu de la loi provinciale, une fosse septique doit être vidangée :

- aux deux ans s'il dessert une résidence habitée à l'année;
- aux quatre ans s'il dessert un chalet habité de façon saisonnière.

Dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ce sont les municipalités locales qui organisent le service de vidange des fosses septiques pour leurs citoyens.



Préparation de la fosse

Lorsque votre municipalité locale vous avise que votre fosse doit être vidée vous devez vous assurer que les deux couvercles d'accès soient complètement dégagés et accessibles pour le camion de vidange sans aucun obstacle. Si vos couvercles ne sont pas au niveau du sol, vous êtes responsables de les localiser et d'enlever tout le sol qui les recouvre.

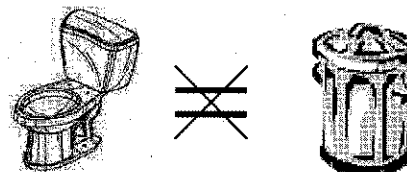
Fosses septiques récemment installés

Il est possible que votre fosse soit munie d'un pré-filtre (filtre d'effluent sur l'image). Celle-ci capte les fines particules solides suspendues dans l'eau. Ce filtre doit être nettoyé à chaque année. Il suffit de le retirer de la deuxième cheminée et de le rincer avec un boyau d'arrosage en laissant couler l'eau de lavage dans la première cheminée de votre fosse.

Protégez votre installation septique

Il faut assurer un bon fonctionnement de votre installation septique pour éviter une accumulation de solides prématurée engendrant des vidanges trop fréquentes, éviter de bloquer votre champ d'épuration et éviter de contaminer la nappe d'eau souterraine.

La toilette n'est pas une poubelle. Tout ce qui est envoyé dans vos drains passe par votre installation septique.



Il ne faut pas rejeter par les drains :

- Tout ce qui se décompose difficilement ou pas du tout, par exemple :
 - mégots de cigarettes, cendres;
 - condoms, tampons, couches jetables;
 - essuie-tout, litière de chat, etc.
- L'huile de cuisson ou des résidus alimentaires.
- Tout ce qui peut tuer les bactéries et micro-organismes responsables de la décomposition tels que :



- des produits dangereux portant les pictogrammes ci-contre ;
- de l'huile à moteur ;
- de la peinture ;
- des produits chimiques pour débloquer la plomberie ;
- les eaux de lavage des adoucisseurs d'eau (sels) ;
- des médicaments périmés.

L'eau de Javel et le chlore sont également à proscrire puisqu'ils abîment le béton des fosses septiques.

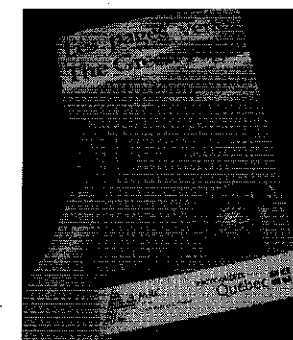
Contactez votre municipalité locale pour connaître la démarche à suivre si vous devez vous départir de tels produits.

Votre champ d'épuration doit également être protégé. Pour assurer son fonctionnement il faut **éviter** :

- de compacter le sol, c'est-à-dire : circuler en véhicule asphalté, ériger des bâtiments (garage, remise) ou établir un terrain de jeu, stationnement, piste récréative, etc.;
- de planter des arbres ou des arbustes en raison de leur grandes racines.

Pour en savoir plus

Vous trouverez des recettes de produits nettoyants écologiques et une explication du fonctionnement du site de traitement des boues de fosses septiques dans Les pages vertes distribués par la MRC.



Pour toute autre information veuillez contacter :

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

(819) 463-3241

<http://mrcvg.qc.ca/textes/gestion.shtml>



Papier composé à 30 % de fibres recyclées